

**PROGRAMME CONJOINT D'ASSISTANCE AUX VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES LIÉES AUX CONFLITS ET CRIMES GRAVES DANS LES PROVINCES DU NORD KIVU ET SUD KIVU DE LA DRC**

<b>Titre de l'Intervention</b>	<p style="text-align: center;"><b>PROGRAMME CONJOINT</b>  <b>«Assistance aux femmes et filles victimes de violences sexuelles liées aux conflits et les populations victimes des crimes graves dans les provinces du Nord Kivu et Sud Kivu de la RDC»</b></p>
<b>Agences des Nations Unies participantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)</li> <li>✓ Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)</li> <li>✓ Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</li> <li>✓ Bureau Conjoint des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (BCNUDH)</li> <li>✓ Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)</li> </ul>
<b>Financement</b>	<b>GOUVERNEMENT DE LA RDC/ FONAREV</b>
<b>Zone d'intervention</b>	Nord-Kivu, Sud-Kivu
<b>Durée</b>	✓ 1 ANNÉE
<b>Bénéficiaires</b>	<p><b>(i) SANTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les victimes de violences sexuelles liés aux conflits (5000) les femmes et filles enceintes ayant des complications du fait des conflits (700) les blessés de guerre et les personnes atteintes des complications graves dont le pronostic vital est engagé et 200 Fistules traumatiques</li> <li>- 96 FOSA des provinces du Nord Kivu et Sud Kivu</li> </ul> <p><b>(ii) Protection</b></p> <p><u>Prise en charge holistique des Survivant-e-s des VBG liées aux conflits</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge médicale (5000) et psychosociale (5000)</li> <li>- Soutien émotionnel aux enfants affectés (10.000)</li> <li>- Soutien aux AGR pour 7000 personnes affectées</li> <li>- 600 cas de protection pris en charge</li> <li>- 10 CISM à appuyer</li> </ul>
<b>Budget</b>	<b>12,034,067.50 millions de dollars américains</b>
<b>Modalités d'exécution</b>	Gestion canalisée des fonds ( <i>Pass-Through Modality</i> )
<b>Tutelle</b>	Ministère des Droits Humains de la RDC

<b>Agent de gestion administrative</b>	UNFPA
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Objectif global</b></li> </ul> <p>«Contribuer à la protection et la réparation de toutes personnes y compris les enfants, victimes des crimes graves contre la paix, la sécurité de l'humanité et des violences sexuelles liés aux conflits dans les provinces du Nord Kivu et Sud Kivu».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Objectifs spécifiques</b></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une base de données documentaire complète et accessible est disponible, recensant les crimes graves contre la paix et la sécurité de l'humanité, incluant le recrutement des enfants dans les groupes armés et les violences sexuelles liées aux conflits, afin d'assurer leur disponibilité pour des analyses et actions de suivi.</li> <li>▪ Un mécanisme garantissant l'accès à la justice et à la protection pour les victimes et témoins de crimes graves est mis en place, facilitant ainsi leur prise en charge et leur sécurité tout au long du processus judiciaire.</li> <li>▪ Un programme de réparation est établi, offrant une assistance d'urgence aux victimes de crimes graves, garantissant leur soutien immédiat et leur intégration dans un processus de réparation global.</li> </ul>
<b>Actions prioritaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>(i) Renforcer les capacités des organisations de la société civile pour assurer la protection des femmes et filles affectées par le conflit et /ou exposées aux risques des VBG dans le contexte de déplacement forcé dans les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri;</li> <li>(ii) Assurer la prise en charge des survivant-e-s des VBG liées au conflit ainsi que les victimes des crimes graves dans les provinces ciblées;</li> <li>(iii) Appuyer le retour, la réinstallation, la réintégration socioéconomique et l'accès aux moyens de subsistance en faveur des familles déplacées suite aux conflits;</li> <li>(iv) Faciliter la documentation des crimes graves y compris les violences sexuelles liées aux conflits.</li> </ul>

## Déclaration d'engagement et signatures

En signant le présent document de programme conjoint, tous les signataires s'engagent à travailler ensemble dans un esprit de partenariat afin d'atteindre les résultats identifiés dans **le cadre de résultats, le plan de travail et le budget**.

Coprésidents du Comité de Pilotage	
<b>Gouvernement</b>	<b>Agence de Coordination pour l'Équipe Pays des Nations Unies</b>
<i>Nom du Représentant:</i> <b>Patrick FATA MAKUNGA</b> <i>Directeur Général</i>	<i>Nom du Représentant:</i> <sup>1</sup> <b>Mady BIAYE</b> <i>Représentant Résident</i>
<i>Signature</i>	<i>Signature</i>
<i>Nom du Ministère ou Département:</i> <b>FONAREV</b> <i>Date:</i>	<i>Organisation:</i> <b>UNFPA</b> <i>Date</i>
Organisations des Nations Unies Participant	
<b>Damien MAMA</b> <i>Représentant Résident</i>	<b>Mady BIAYE</b> <i>Représentant Résident</i>
<i>Signature:</i>	<i>Signature:</i>
<i>Organisation:</i> <b>PNUD</b> <i>Date:</i>	<i>Organisation:</i> <b>UNFPA</b> <i>Date:</i>
<b>Adama MOUSSA</b> <i>Représentant Résident</i>	<b>John AGBOR</b> <i>Représentant Résident</i>
<i>Signature:</i>	<i>Signature:</i>
<i>Organisation:</i> <b>ONU-Femmes</b> <i>Date:</i>	<i>Organisation:</i> <b>UNICEF</b> <i>Date:</i>
<b>Patrice VAHARD</b> <i>Représentant &amp; Directeur</i>	
<i>Signature</i>	
<i>Organisation:</i> <b>BCNUDH</b> <i>Date:</i>	

<sup>1</sup> Normally the UN co-chair is the chair of the relevant CF Results Group and JWP from which the JP is derived. The UN co-chair represents and acts on behalf of the UNCT. Secretariat functions are provided by the lead PNUO.

## 1. Résumé Exécutif

L'Est de la République Démocratique du Congo (RDC), en particulier les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, est actuellement le théâtre d'une crise humanitaire sans précédent, exacerbée par l'intensification des conflits armés, les déplacements massifs de population, la destruction des infrastructures essentielles, et la recrudescence des violations graves des droits humains et du droit international humanitaire, notamment les violences sexuelles liées aux conflits (VSLC). À ce jour, plus de 484 000 personnes sont déplacées à Minova, dont près de 178 000 en l'espace de deux semaines, selon les données de l'OCHA. Les femmes, les enfants et les personnes vulnérables sont les plus affectés, exposés à des violences généralisées, un accès limité aux services essentiels, et une absence criante de protection et de justice.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet conjoint, porté par le gouvernement de la RDC à travers le FONAREV et mis en œuvre avec les agences du SNU (UNFPA, UNICEF, ONU-Femmes, BCNUDH et PNUD). Ce partenariat vise à apporter une réponse intégrée, multisectorielle et coordonnée aux besoins des victimes de crimes graves et de violences sexuelles, en s'appuyant sur les axes stratégiques du FONAREV et les priorités du Cadre de Coopération SNU–Gouvernement 2024–2028, notamment en matière de gouvernance, d'État de droit, de protection et d'accès aux services sociaux de base. Avec un budget total de 12,034,067 USD, le projet est conçu sur une période initiale d'un an (Juin 2025 à Mai 2026), avec possibilité de renouvellement. Il repose sur quatre résultats stratégiques:

- a) **Renforcement de la documentation et de l'analyse des crimes graves:** Le projet mettra en place une base de données consolidée et accessible sur les crimes graves (VSLC, recrutement d'enfants, exactions), pour permettre une meilleure planification, redevabilité et action judiciaire. Cela inclut l'appui à la Ligne Verte, la mise en place de mécanismes communautaires de documentation, la dotation de dispositifs technologiques pour la collecte de données, et la sensibilisation de 4 800 personnes sur les droits humains, le droit international humanitaire, la VBG et la protection.
- b) **Accès renforcé à la justice et à la protection des victimes et témoins:** Des cliniques juridiques et des barreaux seront soutenues pour offrir une assistance gratuite aux survivant-e-s; des mécanismes de relocalisation des défenseurs des droits humains menacés seront mis en œuvre; la digitalisation des dossiers judiciaires sera appuyée, et des formations ciblées renforceront les capacités des magistrats, policiers, avocats et personnels judiciaires. Cette action vise à lutter contre l'impunité et rétablir l'État de droit dans les zones affectées.
- c) **Mise en place d'un programme de réparation et de prise en charge multisectorielle:** Plus de 5 000 survivant-e-s recevront une assistance médicale, psychosociale, juridique et socio-économique à travers des centres intégrés (CISM), des cliniques mobiles, des appuis en kits médicaux, ambulances, hébergements d'urgence, et programmes d'autonomisation économique.
- d) **Renforcement de l'accès équitable à la justice pour les personnes poursuivies:** Les garanties judiciaires fondamentales sont renforcées pour les personnes poursuivies dans le cadre des conflits armés, à travers un appui spécialisé au respect du droit à un procès équitable, l'assistance aux prévenus vulnérables, et la coordination renforcée avec les instances judiciaires locales dans les zones à haute insécurité, contribuant à la consolidation de l'État de droit.

Les zones d'intervention ont été identifiées conjointement avec le FONAREV, en tenant compte de l'ampleur des violations et du nombre de personnes déplacées ou rentrées. Le projet adopte une approche différenciée selon qu'il s'agisse de zones de conflit ou zones tampons. Ce projet incarne une réponse intégrée, centrée sur les victimes, qui conjugue protection, justice, réparation et relèvement, dans une logique Humanitaire-Développement-Paix. Il vise à catalyser un changement durable pour les communautés affectées, tout en renforçant la résilience du système national de réponse aux violences graves et à l'impunité.

## **2. Analyse de la situation**

L'Est de la RDC traverse une crise humanitaire multidimensionnelle d'une gravité extrême, exacerbée par plusieurs décennies de conflits armés impliquant des groupes armés non étatiques et des affrontements réguliers entre les Forces Armées de la RDC (FARDC) et des mouvements rebelles, dont le M23. Alimentés par des intérêts économiques autour des ressources naturelles, ces conflits ont connu une intensification brutale dès janvier 2025 avec l'offensive du M23, marquée par la prise successive de Goma puis de Bukavu en février. Ces événements ont engendré des pertes humaines considérables, des milliers de blessés, ainsi que le déplacement massif de populations vers des zones déjà surpeuplées ou à risque, plaçant des centaines de milliers de personnes dans une situation de détresse extrême.

Les camps de déplacés ont été démantelés ou attaqués, tandis que les infrastructures sociales et sanitaires, y compris les établissements de soins et cliniques mobiles, judiciaires et pénitentiaires, ont été largement endommagées ou pillées. À Goma, seules trois structures hospitalières demeurent partiellement fonctionnelles, malgré une saturation critique. Le pillage des stocks humanitaires, notamment l'entrepôt de UNFPA, prive les établissements de soins de kits post-viol, d'antibiotiques et d'équipements essentiels. La rupture de la chaîne d'approvisionnement, l'insuffisance des ambulances, la pénurie de médicaments et la présence de maladies endémiques comme le choléra, la rougeole ou le Mpox renforcent le risque épidémique et compromettent sérieusement les capacités de réponse sanitaire.

Les violations graves du droit international humanitaire et des droits humains se sont intensifiées : exécutions sommaires et extrajudiciaires, enlèvements, violences sexuelles, détentions arbitraires, recrutement d'enfants, mutilations causées par des engins explosifs, séparations familiales forces et bombardements de sites de déplacés. Entre janvier et février 2025, plus de 1 050 cas de violences sexuelles ont été recensés, dont près de 40% impliquant des enfants, bien en-deçà de la réalité en raison du silence imposé par la peur, la stigmatisation et l'absence de services accessibles. Les femmes et les filles sont confrontées à des menaces accrues, notamment lors des déplacements ou lors de la collecte de bois, avec peu ou pas de mécanismes de protection disponibles. Dans les zones de retour comme Rutshuru, Minova ou Nyiragongo, 91 % des communautés ne disposent d'aucun espace sécurisé pour les femmes et les filles, et 75 % ne proposent aucun service spécialisé pour les survivantes. Le nombre d'écoles fermées reste élevé, et la désintégration des structures judiciaires et pénitentiaires, l'insécurité persistante et la prolifération des armes créent un vide de protection préoccupant, en particulier pour les enfants.

Face à cette situation, le projet conjoint financé par le FONAREV et mis en œuvre par le Système des Nations Unies entend apporter une réponse intégrée, coordonnée et durable aux besoins de protection, d'accès à la justice et de réparation des victimes de crimes graves, en cohérence avec les priorités 2 et 3 du Cadre de coopération signé entre le Gouvernement de la RDC et le SNU. Il vise à rétablir la dignité, la sécurité et les droits fondamentaux des populations affectées par la crise.

## **3. Justification et Théorie du Changement**

### **3.1. Justification**

Face à la gravité des violations commises dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, notamment les violences sexuelles liées aux conflits, le recrutement d'enfants, les exécutions sommaires et extrajudiciaires, les mutilations, les déplacements forcés et l'effondrement des services sociaux de base, il est urgent d'apporter une réponse coordonnée, multisectorielle et fondée sur les droits, alliant protection, accès à la justice, réparation et relèvement.

Le partenariat entre le FONAREV et le SNU vise à mettre en œuvre des mesures urgentes et structurantes permettant de sauver des vies, de documenter les crimes graves, de garantir la justice aux victimes et de

favoriser leur relèvement durable. Cette approche s'appuie sur la complémentarité des mandats et expertises des agences du SNU et sur l'ancrage institutionnel du FONAREV.

### **3.2. Théorie du Changement**

**Si** les victimes et témoins des crimes graves, en particulier les femmes, les filles et les enfants, ont un **accès effectif, rapide et sécurisé** à des services multisectoriels de qualité (santé, soutien psychosocial, protection, assistance juridique et judiciaire, et moyens de subsistance), **alors** leur résilience individuelle et communautaire sera renforcée, leur dignité restaurée, et leur inclusion dans les mécanismes de réparation facilitée.

**Si** les systèmes communautaires de protection sont mis en place ou renforcés (espaces sûrs, lignes d'alerte, comités de veille), **et si** la documentation des violations est systématique et conforme aux standards internationaux, **alors** il sera possible d'identifier les victimes de manière fiable, de préserver les preuves, de soutenir les enquêtes et de faciliter leur prise en charge par les mécanismes de réparation et de justice.

**Si** les mécanismes d'accès à la justice sont opérationnels et sécurisés dans les zones sous contrôle gouvernemental (notamment via le déploiement de cliniques juridiques, l'assistance gratuite, la protection des victimes et témoins, la formation des acteurs judiciaires, et la digitalisation des dossiers sensibles) **alors** les survivant-e-s auront la confiance nécessaire pour porter plainte, lutter contre l'impunité, et revendiquer leurs droits à la réparation.

### **3.3. Hypothèses clés:**

- L'environnement sécuritaire reste suffisamment stable pour permettre l'accès humanitaire dans les zones ciblées;
- Les acteurs gouvernementaux et les autorités locales soutiennent l'action des agences du SNU partenaires;
- Les communautés participent activement aux mécanismes de prévention, d'identification et de réparation;
- Les agences du SNU partenaires maintiennent un engagement opérationnel cohérent et coordonné dans les zones de mise en œuvre.

## **4. Bénéficiaires**

### **4.1. SANTE**

- Les victimes de violences sexuelles liés aux conflits (5000) les femmes et filles enceintes ayant des complications du fait des conflits (700) les blessés de guerre et les personnes atteintes des complications graves dont le pronostic vital est engagé et 200 fistules traumatiques;
- 96 FOSA des provinces du Nord Kivu et Sud Kivu.

### **4.2. PROTECTION**

#### Prise en charge holistique des survivant-e-s des VBG liées aux conflits

- Prise en charge médicale (5000) et psychosociale (5000);
- Soutien émotionnel aux enfants affectés (10.000);
- Soutien aux AGR pour 7000 personnes affectées;
- 600 cas de protection pris en charge;

- 10 CISM à appuyer pour continuer d'être opérationnel;
- Mise en place des mécanismes d'alerte et de signalement des VSLC, y compris le fonctionnement de la ligne verte (500);
- Monitoring des Violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire (500);
- Mise à disposition de l'expertise médico-légale et psycho-légale (14);
- Protection juridique et judiciaire des victimes et des témoins (580);
- Appui aux cliniques juridiques et au bureau de consultation gratuite/Barreau pour l'assistance juridique et judiciaire aux victimes des violences et d'abus, y compris les VSLC (100);
- Protection, et le cas échéant, relocalisation/évacuation du personnel judiciaire/pénitentiaire en danger ; ainsi que les défenseurs des droits de l'homme, journalistes, et toute autre autorité et de leurs dépendants (600);
- Sensibilisation à la coexistence pacifique: éducation sur les droits des femmes, discours de haine, importance de la non-violence dans les communautés et respects des droits (20);
- Mise sur pied d'un système de vetting (HRDDP) concernant tout responsable, civil ou militaire, impliqué dans la commission des violations des droits de l'homme et/ou du droit international humanitaire, y compris les violences sexuelles (14).

## **5. Stratégie d'intervention**

### **5.1. Objectif global**

Contribuer à la protection et la réparation de toutes personnes y compris les enfants, victimes des crimes graves et des violences sexuelles liés aux conflits. Il s'agit d'une réponse holistique aux besoins fondamentaux des victimes.

### **5.2. Résultats attendus**

- a) Une base de données documentaire complète et accessible est disponible, recensant les crimes graves, incluant le recrutement des enfants dans les groupes armés et les violences sexuelles liées aux conflits, afin d'assurer leur disponibilité pour des analyses et actions de suivi.
- b) Un mécanisme garantissant l'accès à la justice et à la protection pour les victimes et témoins de crimes graves est mis en place, facilitant ainsi leur prise en charge et leur sécurité tout au long du processus judiciaire.
- c) Un programme de réparation est établi, offrant une assistance d'urgence aux victimes de crimes graves, garantissant leur soutien immédiat et leur intégration dans un processus de réparation global.

### **5.3. Principales interventions proposées:**

#### **RÉSULTAT 1**

**Une base de données documentaire complète et accessible est disponible, recensant les crimes graves, incluant le recrutement des enfants dans les groupes armés et les violences sexuelles liées aux conflits, afin d'assurer leur disponibilité pour des analyses et actions de suivi.**

Ce résultat est aligné à l'objectif stratégique du FONAREV visant à cartographier les incidents et à identifier les victimes des crimes graves. Les stratégies suivantes seront développées:

- a) Mettre en place des mécanismes d'alerte et documentation des violences sexuelles liées aux conflits
- b) Organiser le monitoring des violations des droits humains et du droit international humanitaire pour documenter et réprimer les crimes graves
- c) Appui au mécanisme de monitoring et reporting des violations graves des droits des enfants (MRM)

## **PRINCIPALES ACTIVITÉS:**

Les actions suivantes seront mises en œuvre:

- Soutien à la ligne verte pour le signalement des cas de VS liées aux conflits;
- Sensibilisation des 1000 acteurs VBG sur la collecte de données et l'identification des victimes de VS liées aux conflits;
- Sensibiliser 4800 personnes sur les concepts clés de VBG/EAS, la prévention de VBG, y compris la vulgarisation de la Ligne Verte pour l'assistance à distance et remontée des allégations (production et diffusion/distribution dans les 7 Zones de Santé (ZS) des outils de sensibilisation et d'information adaptés sur la VBG/EAS);
- Appuyer le fonctionnement de la base données VBG aux niveaux national, provincial et territorial/urbain;
- Doter 100 points d'offre de services et cadres de coordination globale VBG aux niveaux territorial et urbain de 100 tablettes pour la collecte, validation, remontée et gestion de données VBG, essentielles à l'appréciation des tendances mensuelles, à la planification et à la prise de décision stratégique;
- Formation des 240 acteurs à la collecte de données et utilisation de la base de données nationale;
- Mettre en place/soutenir des mécanismes communautaires inclusifs de prévention et protection contre les violences sexuelles et basées sur le genre dans les zones ciblées;
- La sensibilisation par les moyens innovants des 2000 membres des communautés notamment les femmes et filles sur la documentation des faits et la préservation des preuves légales fiables en matière de VSLC;
- Elaboration d'un kit procédural de premiers réflexes «right saving» pour les victimes en concertation entre les différents acteurs du processus de prise en charge juridique et judiciaire;
- Développement d'une plateforme en ligne ou application mobile sécurisée, simple et opérationnelle de mécanisme de plaintes pour les victimes de VSLC gérée au niveau national;
- Procéder à des enquêtes de satisfaction;
- Organiser les sondages et enquêtes de perception de la population sur le traitement judiciaires relatifs aux violences sexuelles liées aux conflits et d'autres crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (Implication INS et divisions du Plan);

- Renforcer l'identification, la surveillance et la communication sécurisée des violations graves des droits de l'enfant;
- Appuyer le renforcement des capacités des 2400 travailleurs sociaux et para sociaux en identification, référencement et gestion des cas Soutenir l'identification des filles et garçons survivants ou à risque des violences graves (violences sexuelles, recrutement/enlèvement par les groupes armés, déplacements forcés, etc.);

## RÉSULTAT 2

**Un mécanisme garantissant l'accès à la justice et à la protection pour les victimes et témoins de crimes graves est mis en place, facilitant ainsi leur prise en charge et leur sécurité tout au long du processus judiciaire.**

Ce résultat est aligné à l'objectif stratégique 2 du FONAREV qui consiste à œuvrer pour le relèvement des victimes. Les interventions proposées permettront de mettre en place des mécanismes d'accompagnement judiciaire des victimes désireuses de poursuivre leurs actions à l'encontre de leurs bourreaux et aider à recouvrer les dommages et intérêts. Il s'agira également de répondre aux besoins de protection des victimes et témoins des crimes graves, d'assurer l'évacuation et la prise en charge des acteurs étatiques et judiciaires et de leurs dépendants reconnus en danger, ainsi que les survivant-e-s de VBG liées aux conflits. Les stratégies suivantes seront mises en place pour l'accès à la justice:

- Protection judiciaire des 750 victimes et des témoins des crimes graves;
- Mise à disposition de l'expertise médico-légale et psycho-légale au près de 15 personnes ;
- Mise sur pieds d'un système de vetting (HRDDP) concernant tout responsable, civil ou militaire, impliqué dans la commission des violations des droits de l'homme et/ou du droit international humanitaire, y compris les violences sexuelles;
- Appui aux cliniques juridiques et au bureau de consultation gratuite pour l'assistance juridique à 100 victimes;
- Digitalisation des dossiers judiciaires en vue de préserver les moyens de preuve;
- Accès aux services juridiques/cliniques juridiques pour 100 victimes de violence et d'abus;
- Protection, et le cas échéant, la relocalisation/évacuation des 200 membres du personnel judiciaire/pénitentiaire en danger ; ainsi que les défenseurs des droits de l'homme, journalistes, et toute autre autorité et de leurs dépendants;
- Renforcement de la réponse judiciaire d'urgence dans les cas de Violences Sexuelles liées aux conflits et d'autres crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité : (Mise à disposition de kits logistiques pour les unités d'enquête et d'instruction ; Soutien technique et logistique lors des 10 missions d'enquête conjointes et audiences appuyées);
- Renforcement des capacités des 40 acteurs judiciaires sur les procédures et le traitement des dossiers en matière de Violences Sexuelles Liées aux Conflits et d'autres crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité;
- Appui au fonctionnement de 2 Bureaux de Consultation Gratuite des barreaux afin d'apporter une assistance judiciaire gratuite et de qualité aux victimes;

- Assurance de la prise en charge juridique des 1000 survivant-e-s des VBG à travers les cliniques juridiques au sein des CISM;
- Assurance d'appui en 4 kits informatiques pour faciliter l'enregistrement des informations des cas de VBG au niveau des guichets de la prise en charge juridique;
- Organisation des sensibilisations de masse au près 1000 membres des communautés sur l'importance de la prise en charge juridique et judiciaire gratuite offerte au sein des CISM pour réduire les arrangements à l'amiable et le recours tardif aux soins pour les cas de viol;
- Appui à la mise en place des 4 initiatives d'AGR d'autofinancement des cliniques juridiques pour assurer la pérennisation de la prise en charge juridique des survivantes des VBG;

## RÉSULTAT 3

**Un programme de réparation est établi, offrant une assistance d'urgence aux victimes de crimes graves, garantissant leur soutien immédiat et leur intégration dans un processus de réparation global.**

Ce résultat est aligné à l'objectif stratégique du FONAREV sur la réparation des victimes pour assurer leur relèvement. Il s'inscrit dans le cadre du programme des mesures provisoires urgentes individuelles ainsi que le programme de prise en charge médicale d'urgence avec pour objectif de porter une assistance aux victimes des crimes graves contre la paix et la sécurité de l'humanité notamment les victimes de violences sexuelles liés aux conflits, les femmes enceintes ayant subies des complications des grossesses à la suite des conflits ; les jeunes et les enfants en situation sanitaire critique les blessés de guerre, ainsi que toutes personnes victimes des atrocités liées aux conflits. Les activités seront réalisées en collaboration avec l'OMS pour l'appui à la prise en charge des urgences médicales (ex. les brûlés graves) autre que les urgences obstétricales.

**Les interventions suivantes seront proposées pour garantir une prise en charge médicale d'urgence:**

- Prise en charge des complications de la grossesse y inclus les avortements /accouchements à risque auprès des 55000 survivantes des violences sexuelles (SVS) et les femmes enceintes victimes des crimes de guerre grave. Ces activités seront menées dans toutes les 24 zones de mise en œuvre du projet;
- Appui au fonctionnement des 3 cliniques mobiles pour prise en charge médicale des 600 cas d'urgence des victimes des conflits et des stratégies avancées pour l'identification des victimes de conflit/guerre pour la réparation. Ces trois cliniques seront mises en place uniquement dans les trois zones de santé ayant de personnes déplacées (zones tampon), à savoir : Oicha, Fizi et Ruzizi;
- Appui au référencement et prise en charge des 5000 cas de complications dans les hôpitaux de référence (y compris achat des ambulances pour le transport et les évacuations médicales des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et des femmes enceintes nécessitant une prise en charge spécialisée avancée). Deux ambulances seront dotées aux zones de santé de Fizi dans le Sud Kivu et Oicha dans le Nord Kivu;
- Dotation en équipements et médicaments essentiels pour la prise en charge des urgences médicales et obstétricales (y compris les kits IASC de SR/intrants de sécurité transfusionnelle/ kits Soins de santé Primaire) (voir liste des kits en annexe). Cette dotation sera faite dans les

96 établissements de soins de santé (24 structures de référence et 72 établissements de base) des 24 zones de santé ciblées par le projet;

- Prise en charge des 250 femmes enceintes déplacées affectées par le conflit et l'hébergement d'urgence pour les victimes déplacées. Cette activité sera principalement menée dans les zones suivantes : Nord Kivu (Beni, Oicha et Lubero) et Sud Kivu (Ruzizi, Uvira, Nizi et Nundu);
- Prise en charge médicale d'urgence des 5000 victimes blessés des guerres, y compris les femmes et les filles dans 24 zones de santé ciblées par le projet;
- Appui à l'amélioration d'infrastructures/plateaux techniques de 14 structures de santé de référence y inclut des réhabilitations et équipements au cas par cas afin d'améliorer les conditions de travail et le confort et la sécurité des malades. Cette activité étant alignée sur le renforcement du système pour le rendre plus résilient par les réparations collectives, elle sera réalisée dans les sept zones tampon: Beni, Oicha, Lubero, Ruzizi, Uvira, Nizi et Nundu;
- Prise en charge holistique de 200 cas de fistule traumatiques (partenariat avec Panzi pour les zones de la Province du Sud Kivu et Heal Africa pour celles du Nord Kivu). Ceci comprend : l'identification des victimes avec fistule et les paquets de prise en charge médicale, psychologique et la réinsertion socioéconomique;
- Amélioration de l'accès équitable des femmes, des filles, des hommes et des garçons aux offres des services VBG et santé sexuelle et reproductive à travers l'implication des OSC, des organisations de femmes, et de défense des droits des femmes;
- Habilitation des 1300 femmes et des filles à s'impliquer dans les structures communautaires et organisations de femmes pour défendre leurs propres droits en matière de lutte contre les VBG et équité genre pour elle et leurs familles;
- Fourniture de services de santé mentale et de soutien psychosocial par le biais de modalités de prestation de services mobiles et statiques, engagement communautaire en matière de prévention de la violence, de séparation familiale et de sensibilisation aux risques liés aux mines antipersonnel;
- Identification sûre, orientation et fourniture de services vitaux (médicaux et psychosociaux, kits de dignité) auprès de 5000 victimes par l'intermédiaire d'espaces sûrs;

**Pour l'assistance multisectorielle aux victimes de violences sexuelles liées aux conflits, les actions suivantes seront mises en œuvre:**

- Assurer la prise en charge multisectorielle (médicale, psychosociale, réinsertion socioéconomique et ou scolaire, accompagnement juridique et judiciaire) de 5000 survivant-e-s de violences sexuelles liées aux conflits dans les 24 zones de mise en œuvre du projet;
- Acheter et déployer 5000 Kits de dignité pour femmes et filles survivantes ou à risque d'exposition à la VBG dans les zones tampons;
- Mettre en place 24 espaces sûrs pour le soutien émotionnel des femmes et des filles affectés;
- Soutien aux Activités Génératrices de Revenus pour 5000 familles des victimes de violences liées aux conflits dans les zones tampons;
- Appui au cash pour les femmes victimes;

- Appuyer la mise à jour et l'impression des circuits de référencement dans les 24 zones de santé du projet;
- Suivi-supervision par les Divisions provinciales de la santé (PNSR & PNSM), du Genre et Affaires sociales;
- Fournir des services de santé mentale et de soutien psychosocial à 10000 enfants victimes.

### **Soutien aux Centres intégrés des services multisectoriels (CISM) pour prise en charge**

Cette stratégie est alignée au programme des mesures urgentes collectives du FONAREV et s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités formations sanitaire et des Centres intégrés des services multisectoriels (CISM) affectés par la crise en vue de faciliter l'accès aux services de qualité pour les victimes de violences sexuelles liés aux conflits, les femmes enceintes, les jeunes et enfants en situation sanitaire critique. Les actions suivantes sont envisagées:

- Fournir une subvention aux 6 CISM existants dans les zones et mettre en place des 4 nouveaux CISM dans les zones tampons;
- Mettre en place en place des outils de gestion des cas et collecte de données dans les CISM pour les cas de violences liées aux conflits;
- Equiper les 10 CISM, en matériels et médicaments;
- Appui au fonctionnement des 10 CISM;
- Renforcer les capacités des 120 prestataires intervenant dans les CISM sur la gestion des cas, la documentation des cas de violences sexuelles liés aux conflits, etc.

### **Moyen de subsistance**

- Identification des 1000 femmes et des filles survivantes des violences sexuelles et basées sur le genre et des femmes vulnérables ainsi que les victimes de crimes graves, potentiels bénéficiaires des activités génératrices de revenu;
- Soutenir l'autonomisation des personnes affectés par les crimes particulièrement 1000 femmes et les filles victimes de VBG à travers le développement des activités génératrices de revenu et des formations professionnelles en gestion d'entreprise et en compétences pratiques (artisanat, agriculture, commerce);
- Apporter l'assistance matérielle (NFI et kits d'hygiène) aux 1250 familles d'accueil des enfants en danger;
- Renforcer la solidarité communautaire en encourager la création de 11 groupes d'entraide pour les femmes et les filles afin de renforcer la cohésion sociale, la solidarité et la résilience face aux défis du quotidien;
- Appuyer la mise en place des 30 structures de microfinance endogène et de renforcement de la cohésion sociale (GIE, MUSO) pour les victimes des crimes graves autres que les VS et VBG (blessés de guerre...);
- Assurer l'appui au développement des 5 initiatives de relance économique pourvoyeuses des revenus durables pour les victimes des crimes graves et membres de leurs communautés (infrastructures socioéconomiques, chaînes des valeurs économiques...);

## **Pour la promotion de l'éducation à la paix, les activités suivantes seront mises en œuvre:**

- La promotion des modes alternatifs de règlement des conflits (MARC);
- Lancer une initiative intégrée visant à sensibiliser les communautés aux droits des femmes et des enfants, à promouvoir la non-violence et le vivre ensemble, tout en renforçant les capacités des 60 groupes de femmes et des réseaux d'organisations féminines dans le domaine du plaidoyer;
- Promouvoir la masculinité positive au travers 25 clubs communautaires d'accueil pour la promotion et la défense des droits humains en général et des droits des femmes et des filles en particulier;
- Appuyer l'accès des 2000 femmes et des filles à l'information sur le VBG à travers l'appui à la ligne verte 122;
- Appuyer 80 dialogues inclusifs pour la cohésion sociale, la cohabitation, la sécurité des citoyens et la lutte contre la stigmatisation et les discours de haine;
- Renforcer les capacités des 400 acteurs communautaires ( 200 jeunes, 100 femmes,100 leaders communautaires) à participer dans les processus de dialogue pour la paix au niveau local et national;

### **6. Durée**

Le présent Programme Conjoint est d'une durée de **12 mois courant (1<sup>er</sup> Juin 2025 – 31 Mai 2026)**

### **7. Zones d'intervention**

Les zones d'intervention proposées dans la proposition ont été déterminées conjointement avec le FONAREV. Elles sont celles ayant connu plus d'atrocités, des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire, y compris des crimes de violences sexuelles liées aux conflits et/ou ayant reçu plusieurs déplacés ou retournés. Certaines sont des zones occupées où en conflits et d'autres sont des zones tampons.<sup>2</sup> Les interventions des agences sont complémentaires en termes de paquets d'interventions, des zones géographiques et des cibles.

Le tableau ci-dessous reprend les zones d'intervention pour chaque agence membre du consortium.

ZONES D'INTERVENTIONS						
Zones en conflit (40% d'investissement)	UNFPA	UNICEF	BCNUDH	ONU-Femmes	PNUD	
<b>Ville de Goma</b>						
ZS de Goma			x	x		x
ZS de Karisimbi	x	x	x	x	x	x
<b>Territoire de Nyiragongo</b>						
ZS de Nyirangongo	x	x	x	x	x	x
<b>Territoire de Lubero</b>						

<sup>2</sup> Une liste exhaustive est représentée en Annexe

ZS de Lubero	X	x	x	x	x	x
ZS de Kayna				x		
ZS de Alimbongo				x		
ZS de Musienene	X	x	x	x		
ZS de Butembo	X			x		x
<b>Territoire de Masisi</b>						
ZS de Masisi				x		x
ZS de Kirotshe	X	x	x	x	x	
ZS de Mweso	X	x	x	x	x	
<b>Territoire de Rutshuru</b>						
ZS de Rutshuru	X	x	x	x		x
ZS Rwanguba	X	x	x			
ZS de Kibirizi				x		
<b>Ville de Bukavu</b>						
ZS de Bukavu			x	x		x
ZS de Ibanda	X	x	x	x	x	x
ZS de Kadutu	X	x	x	x	x	x
<b>Territoire de Kalehe</b>						
ZS de Bunyakiri	X	x	x	x		
ZS de Kalehe	X	x	x	x	x	x
ZS de Kalonge				x		
ZS de Minova				x		x
<b>Territoire de Kabare</b>						
ZS de Kabare				x		
ZS de Katana				x		
ZS de Miti-Murhesa	X	x	x		x	x
ZS de Nyatende	X	x			x	
<b>Territoire de Walungu</b>						
ZS Nyangezi	X	x	x	x	x	
ZS de Mubumbano	X	x			x	
<b>Zones tampons 60% d'investissement</b>						
<b>Territoire d'Idjwi</b>						
ZS de Idjwi	X	x	x	x		
<b>Ville d'Uvira</b>						
ZS de Uvira	X	x	x	x	x	x
ZS Ruzizi	X	x	x	x	x	x

Ville de Beni						
ZS de Beni	X	x	x	x	x	x
ZS de Oicha	X	x	x	x	x	
ZS de Kamango				x		
Ville de BUTEMBO						
Territoire de Fizi						
ZS Nundu	X	x	x			
ZS Fizi	X	x	x	x	x	

## 8. Dispositions en matière de pilotage et de gestion

La gouvernance du programme repose sur une architecture de coordination articulée autour de deux organes principaux: le Comité de Pilotage (CP) et le Comité Technique (CT). Le Comité de Pilotage, à dimension stratégique, se réunit deux fois par an. Le Comité Technique assure le suivi opérationnel et la coordination inter-agence et se réunit tous les deux mois.

En appui à ces deux organes, trois mécanismes consultatifs sont institués : (i) la Réunion mensuelle des chefs d'agences du SNU, (ii) la réunion mensuelle conjointe de suivi FONAREV–SNU, et (iii) la revue semestrielle et annuelle pour évaluer les progrès, les performances et l'impact du programme sur les bénéficiaires.

### 8.1. Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage (CP) constitue l'organe de gouvernance stratégique du programme. Il est chargé de fournir des orientations stratégiques et politiques globales pour garantir l'alignement du programme avec les priorités nationales et les engagements du Cadre de Coopération entre le Gouvernement de la RDC et le Système des Nations Unies. De manière spécifique, le Comité de Pilotage est responsable de:

- Approuver le plan de travail annuel conjoint (PTA) et le budget consolidé du programme;
- Examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PTA et valider les rapports narratifs et financiers annuels consolidés, en veillant à la qualité des résultats et à la redevabilité ;
- Formuler des orientations stratégiques en réponse aux enjeux opérationnels ou aux évolutions contextuelles majeures;
- Approuver tout ajustement ou modification significative du PTA, y compris les changements d'allocations budgétaires au-delà du seuil défini ;
- Résoudre les blocages structurels susceptibles de compromettre l'atteinte des résultats attendus du programme;
- Appuyer l'identification et l'intégration de nouveaux partenaires institutionnels étatiques dans une logique de mutualisation et de durabilité.

Le Comité de Pilotage se réunit au moins une fois par an pour la revue annuelle du programme, et peut se réunir à titre exceptionnel à la demande des co-présidents en cas de besoin stratégique ou opérationnel. Les décisions sont prises par consensus entre les membres.

Il est co-présidé par le FONAREV et l'UNFPA, agence de coordination pour ce programme. Il est composé des représentants de haut niveau des ministères sectoriels concernés (Droits Humains, Santé, Justice, Genre, Affaires Sociales), de la Direction générale du FONAREV (DG et DGA), ainsi que des

représentants des agences des Nations Unies participantes (UNFPA, PNUD, ONU-Femmes, UNICEF, BCNUDH). Le Bureau du Coordonnateur Résident joue un rôle de conseil stratégique et d'interface de coordination sans être formellement membre du CP.

## **8.2. Comité Technique (CT)**

Le Comité Technique est co-présidé par le FONAREV et de l'UNFPA, il est composé deux représentants du FONAREV, des experts en charge des composantes du programme au sein des agences (PNUD, UNFPA, BCNUDH, UNICEF, ONU Femmes), et les experts représentants les Ministères sectoriels parties prenantes au Programme. Le Comité Technique se réunit chaque semestre (2 fois par an). Il a pour mission de:

- Veiller à la mise en œuvre des recommandations du Comité de Pilotage;
- Préparer la planification conjointe du projet;
- Développement d'une stratégie efficace de communication et de plaidoyer stratégique;
- Discuter de l'état d'avancement du programme conjoint et des progrès vers l'atteinte des résultats ;
- Suivre l'exécution financière trimestriellement en lien avec les progrès vers l'atteinte des résultats ;
- Échanger sur les défis de mise en œuvre et faire des propositions d'ajustement nécessaire au comité de pilotage ;
- Partager les informations entre les parties prenantes au programme afin de mieux coordonner les efforts ;
- Analyser et enrichir les leçons apprises et les bonnes pratiques.

## **8.3. Équipe Conjointe du Projet**

Afin d'assurer une coordination opérationnelle efficace et une mise en œuvre harmonisée du Programme Conjoint, une Équipe Conjointe du Projet sera établie. Elle sera composée des points focaux techniques désignés par chaque agence participante (PNUO) ainsi que de l'équipe de l'Agence de Coordination (UNFPA DRC), qui assurera son animation. L'Équipe Conjointe du Projet:

- Contribue à l'élaboration détaillée du plan de travail intégré, incluant les synergies entre les composantes mises en œuvre par chaque agence.
- Assure un suivi continu de l'exécution des activités par agence, identifier les goulots d'étranglement et recommander des ajustements techniques au besoin.
- Contribue à la collecte, à l'analyse et à la consolidation des informations nécessaires à la production des rapports narratifs conjoints.
- Veille à la cohérence et à la complémentarité des interventions au niveau local, notamment à travers des échanges réguliers entre les équipes de terrain.
- Appui à l'organisation des missions de supervision, revues à mi-parcours et revues annuelles du programme avec le bailleur et les parties prenantes.
- Documentation des bonnes pratiques, des innovations et des leçons apprises pour alimenter les futures initiatives conjointes et la redevabilité collective.

L'Équipe Conjointe du Projet se réunira au moins une fois par mois (ou plus fréquemment en cas de besoin) sous la coordination de l'UNFPA, en tant qu'AC du programme.

#### **8.4. Réunion des Chefs d'Agences participantes du SNU**

Les Chefs d'agences participantes au projet se réunissent une fois par semestre.

Sur demande d'une agence, le Représentant Résident de L'UNFPA peut convoquer une réunion extraordinaire afin de discuter des questions spécifiques. L'objectif des réunions des Chefs d'Agences est de:

- Faire le point sur la mise en œuvre du programme;
- Partager les différentes informations et divers relatifs au suivi du programme;
- Donner des orientations et recommandations sur la coordination.

#### **8.5. Réunion de Coordination du Programme**

La réunion de coordination du programme se tient une fois par mois ou chaque fois que les circonstances l'exigent. Elle regroupe les équipes techniques de FONAREV et les points focaux des agences participantes. Cette réunion permet de passer en revue les activités mises en œuvre par les différentes composantes et faire le point sur l'état d'avancement de l'exécution du programme.

### **9. Modalité de gestion des fonds**

Dans le cadre de la modalité de gestion canalisée des fonds (Pass-Through Modality), l'UNFPA a été désigné comme Agent Administratif (AA) par l'ensemble des agences participantes, à l'issue d'une réunion inter-agences tenue le 19 mai au Bureau du Coordonnateur Résident. Les agences participantes (UNFPA, UNICEF, ONU-Femmes, BCNUDH, PNUD) assureront la mise en œuvre conjointe des activités prévues, en synergie et en coordination étroite avec d'autres parties prenantes opérant dans les zones d'intervention, notamment l'OMS, l'OIM, le HCR, les ONG internationales et locales, les partenaires communautaires, les zones de santé et les autorités locales. En sa qualité d'AA, UNFPA assume les responsabilités suivantes :

- a) Conclure un Accord administratif standard (SAA) avec le bailleur de fonds public (FONAREV) ainsi qu'un Protocole d'accord (MoU) avec les Organisations participantes du SNU;
- b) Recevoir les contributions financières versées par le donateur;
- c) Gérer et administrer les fonds conformément aux dispositions du MoU et du SAA signés, dans le respect des règles de transparence, d'efficience et de redevabilité;
- d) Procéder au décaissement des ressources approuvées par le Comité de Pilotage aux agences participantes, sur la base des plans de travail conjoints annuels validés et des formulaires de transfert dûment signés;
- e) Consolider les rapports financiers transmis par les agences participantes;
- f) Soumettre des rapports techniques trimestriels sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet;
- g) Fournir, en fin de projet, des rapports financiers consolidés (annuels et finaux) certifiés, élaborés à partir des contributions des agences participantes, conformément aux échéances et exigences définies dans le MoU et le SAA;

UNFPA en sa qualité d'Agent Administratif du présent Programme, ouvrira un compte distinct dans le cadre de son règlement financier pour la réception et la gestion des fonds versés par le ou les donateurs au programme conjoint (ci-après dénommé « Compte du Programme »). Le décaissement des fonds du compte du programme aux organisations participantes des Nations Unies sera effectué par l'Agent Administratif, après réception des fonds des donateurs et conformément aux décisions du comité directeur, conformément au document du programme conjoint. Le Comité de Pilotage délègue à l'Agent de

Convocateur (Représentant Résident de UNFPA en RDC), le pouvoir de donner instruction à l'Agent Administratif de verser les fonds aux organisations participantes des Nations Unies, selon les montants indiqués dans le budget joint au document de programme conjoint. En cas de divergences entre le présent budget et les contributions des donateurs résultant uniquement de différences de taux de change, l'Agent Administratif ajustera les montants à verser sur la base du taux de change en vigueur au moment de la réception des fonds, en maintenant la répartition proportionnelle des ressources entre les organisations des Nations Unies participantes indiquée dans le budget. Dans tous les autres cas, l'Agent Administratif effectuera les décaissements selon les montants décidés par le Comité de Pilotage, tels qu'ils sont consignés dans le procès-verbal de la réunion du Comité de Pilotage ou convenus par écrit par les membres du Comité Pilotage, y compris par courrier électronique.

UNFPA percevra des frais pour la gestion administrative d'un pour cent (1%) sur le montant de la contribution versée par le FONAREV alloué par chaque agence participante, afin de payer les frais encourus par l'Agent Administratif dans l'accomplissement des fonctions décrites ci-dessus.

## **Rôle de l'Agent de Coordination**

Les responsabilités de UNFPA RDC en tant qu'Agent de Coordination sont les suivantes:

### **a) Coordination et supervision du programme**

- Assurer la coordination générale de la mise en œuvre du Programme Conjoint.
- Faciliter la planification, le suivi et l'évaluation de manière cohérente entre les agences participantes (PUNOs).
- Veiller à l'alignement du programme avec les priorités nationales et le cadre de résultats du Programme Conjoint.

### **b) Engagement des parties prenantes et liaison avec le gouvernement :**

- Servir de point focal principal entre le SNU et le gouvernement national (en l'occurrence, le FONAREV) pour le dialogue programmatique.
- Assurer une communication régulière avec le donneur, le gouvernement hôte et les agences partenaires du SNU.
- Coordonner les engagements de haut niveau et les revues conjointes avec les parties prenantes.

### **c) Consolidation du plan de travail et suivi :**

- Diriger l'élaboration et la consolidation du plan de travail et du budget du programme conjoint avec les contributions de toutes les agences participantes.
- Assurer le suivi de la progression vers les résultats attendus et les jalons fixés.

### **d) Animation des mécanismes de gouvernance :**

- Organiser et/ou faciliter les réunions du Comité de Pilotage ou Comité Technique (le cas échéant).
- Veiller à la mise en œuvre des décisions prises par l'organe de gouvernance du programme.

### **e) Coordination des rapports :**

- Coordonner la rédaction et la soumission des rapports narratifs consolidés à l'Agent Administratif et/ou au bailleur, en intégrant les contributions de toutes les agences participantes.

- S'assurer de la qualité et de la ponctualité des rapports, reflétant les contributions inter-agences et répondant aux exigences du bailleur.

**f) Gestion des risques et résolution des problèmes :**

- Identifier les obstacles, les risques et les défis dans la mise en œuvre inter-agence.
- Mener l'élaboration de stratégies conjointes d'atténuation en collaboration avec les agences participantes.

**g) Visibilité et communication:**

- Implémenter la stratégie de visibilité et communication, mettant en valeur les résultats et la contribution du donateur.
- Faciliter la production de supports de communication conjoints, les visites de terrain et les événements publics liés au programme.

**i) Appui à la gestion axée sur les résultats (GAR):**

- Promouvoir l'harmonisation des approches de GAR entre les agences participantes.
- Faciliter les exercices conjoints de suivi, d'évaluation et de capitalisation des enseignements.

## **Les Agences du SNU Participantes**

**▪ Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)**

En tant qu'agence lead sur la lutte contre les violences sexuelles et basée sur le genre en situation de crise y compris dans les conflits, UNFPA apportera son appui pour la documentation de violences sexuelles liés aux conflits ainsi que la mise en œuvre des programmes d'urgence pour une assistance multisectorielle. Les interventions de l'UNFPA visent à répondre aux besoins de santé reproductive des femmes affectées et à protéger la dignité des femmes et des filles à travers les cliniques mobiles, les espaces sûrs ainsi que les formations sanitaires opérationnelles. UNFPA assure également la coordination de l'écosystème en charge des questions de VBG dans les zones de conflit. A ce titre, le rôle de l'UNFPA consistera à mettre en place des approches communes d'identification et de documentation des victimes de violences sexuelles liées aux conflits afin de faciliter leur intégration dans la liste unique consolidée du FONAREV. Il s'agira également de renforcer le cadre de dialogue et partage d'information avec l'ensemble de l'écosystème sur les besoins de réparation des victimes de violences sexuelles liées aux conflits ainsi que des femmes et filles victimes de crime contre l'humanité. En tant qu'agence spécialisé des Nations Unies en matière de santé reproductive et membre du cluster santé en situation humanitaire, UNFPA apportera son appui pour assurer la prise en charge médicale d'urgence aux personnes affectés par les crimes graves en collaboration avec l'OMS

**▪ Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)**

L'UNICEF, dont la principale mission est de défendre les droits des enfants, en apportant une réponse à leurs besoins essentiels et en favorisant leur plein épanouissement, saisit l'opportunité de cette intervention pour contribuer à l'amélioration de la protection et du bien-être des enfants les plus vulnérables, particulièrement les filles et les garçons survivants de violences sexuelles, les enfants non accompagnés et séparés, ceux à risque de leur recrutement et de leur utilisation par les groupes armés ainsi que de la séparation familiale.

Pour obtenir des résultats concrets, l'UNICEF poursuit les efforts du renforcement de la dynamique susceptible de générer des synergies d'actions d'amélioration de la protection des enfants, de renforcement de la prévention contre le recrutement dans les groupes armés et les violences, en particulier les violences

sexuelles à l'égard des enfants, de favoriser l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, notamment la santé de base et la réinsertion sociale.

En ce qui concerne l'organisation des services, l'UNICEF et ses partenaires appuient le renforcement des mécanismes d'identification et de référencement, de gestion des cas et de prise en charge des enfants victimes de violence et d'exploitation, mais aussi la capacitation des structures d'offres des services de protection de l'enfant (les structures d'accueil temporel, les points d'écoute, les équipes mobiles, les espaces sûrs...).

- **Bureau Conjoint des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (BCNUDH)**

Le BCNUDH est la principale entité du SNU en matière de respect des droits de l'homme et du DIH en RDC. Conformément à son mandat et avec le concours de ses 11 Bureaux de terrain et de ses unités spécialisées, le BCNUDH fournit un appui conséquent au système judiciaire congolais en vue de lutter contre l'impunité et de promouvoir les mécanismes de redevabilité. L'appui du BCNUDH prend diverses formes: appui aux enquêtes et poursuites judiciaires; protection judiciaire des victimes et témoins des crimes graves, y compris des violences sexuelles; protection individuelle/collective du personnel judiciaire/pénitentiaire et des défenseurs des droits de l'homme; mise à disposition de l'expertise médico-légale et psycho-légale; suivi judiciaire des dossiers emblématiques; appui au barreau; renforcement des capacités des acteurs judiciaires; appui au processus de réforme de la justice; appui à la légistique et plaidoyer auprès du parlement; appui au respect des droits des justiciables en milieu carcéral; appui au processus de justice transitionnelle, déjà entamé dans 10 provinces, et approche conjointe et collaborative.

- **Entité des Nations Unies pour l'Égalité des Sexes et l'Autonomisation (ONU-Femmes)**

ONU-Femmes dans son mandat de prévention des violences basées sur le genre va mobiliser les femmes et les filles à développer une résilience face à cette crise multiforme à travers d'une part la redynamisation des mécanismes communautaires inclusives de prévention et protection contre les violences sexuelles et celles basées sur le genre, le plaidoyer et la sensibilisation sur le respect des droits des femmes conformément aux engagements de la RDC tant au niveau international, régional et national, à la création de la demande pour une utilisation et un accès équitable des femmes, des filles, des hommes et des garçons aux services de prise en charge des cas de VBG et autres services de santé sexuelle et reproductive mise en place par des agences sœurs, l'habilitation des femmes et des filles à s'impliquer dans les structures communautaires et organisations de femmes pour défendre leurs propres droits et équité genre pour elle et leurs familles, la promotion des normes et des pratiques d'équité genre par l'engagement avec les femmes, les filles, les hommes et les garçons, y compris les acteurs communautaires, religieux et les organisation de femmes en matière des droits des femmes et des initiatives d'autonomisation économiques des femmes.

- **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)**

Le PNUD assure le rôle d'agence lead pour les programmes conjoints des Nations Unies en appui à la réforme de la justice et au renforcement de la Police nationale, avec un ancrage stratégique sur la lutte contre l'impunité, en particulier pour les crimes graves. À ce titre, le PNUD contribue au renforcement systémique des institutions judiciaires à travers l'appui à la planification stratégique, la coordination nationale et provinciale des politiques pénales, le renforcement des capacités techniques des magistrats civils et militaires, ainsi que la capitalisation des expériences innovantes pour les poursuites des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité dans les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri.

Dans le cadre du mandat du FONAREV, le PNUD s'inscrit comme catalyseur de solutions durables de réparation, en favorisant une approche intégrée axée sur le lien entre justice, réparation, résilience économique et cohésion communautaire. À cet effet, le PNUD développera un modèle économique de

réparation collective, orienté vers la durabilité des activités génératrices de revenus (AGR), la structuration de coopératives locales, et l'accès équitable aux mécanismes de financement pour les bénéficiaires du FONAREV. Cette approche vise à renforcer le tissu socioéconomique des communautés touchées tout en valorisant les réparations comme vecteurs de développement local.

En complémentarité avec le BCNUDH, qui intervient prioritairement sur la documentation des violations et le suivi judiciaire, le PNUD adoptera un positionnement différencié en concentrant ses efforts sur la sensibilisation des communautés affectées au processus judiciaire et l'appui à la collecte et documentation des preuves juridiquement admissibles dans une logique de recevabilité des dossiers devant les juridictions nationales ou dans un éventuel cadre de justice transitionnelle. L'objectif est d'optimiser les chances des victimes d'accéder à la réparation par les voies judiciaires formelles.

À cette fin, le PNUD regroupera les parties prenantes du système judiciaire (magistrats, OPJ, greffiers, avocats, personnel pénitentiaire, etc.) pour co-concevoir et disséminer un « guide de premiers réflexes juridiques » (right-saving reflexes), destiné à outiller les premiers intervenants et les communautés sur les gestes techniques, procéduraux et juridiques essentiels pour garantir la recevabilité des plaintes et la préservation des droits des victimes potentielles dans les zones de conflit ou à risque élevé.

Par ailleurs, en tant que co-lead de l'équipe d'experts du bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la violence sexuelle dans les conflits (SRSG-SVC), le PNUD poursuit son appui stratégique au déploiement d'unités spécialisées de la police, à la professionnalisation des acteurs de la justice militaire et à l'élaboration de réformes législatives essentielles, dont la récente loi sur les réparations et son décret d'application encadrant le fonctionnement du FONAREV.

Enfin, dans une perspective de développement durable et d'opérationnalisation du nexus humanitaire-développement-paix (HDP), le PNUD capitalise plus d'une décennie d'expérience dans l'accompagnement juridique, psychosocial, éducatif et socio-économique de plus de 10 000 survivant·e·s de violences sexuelles liées aux conflits, en partenariat avec le BCNUDH, l'UNFPA et les autorités nationales dans les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri, Kasaï Central et Kinshasa.

## **6. Suivi, apprentissage et rapports**

Un plan de suivi et évaluation sera élaboré en début du projet en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes; Il comprend une définition claire des indicateurs avec les métadonnées (définition, source des données, méthodes et la fréquence de collecte, responsables, etc.), et les principales activités de suivi & évaluation. Le plan de suivi-évaluation permet de mieux déterminer et de s'accorder sur les cibles (objectif de performance), les indicateurs et leur déclinaison annuelle.

Le calendrier des activités de Suivi et Evaluation est aligné sur le cadre de redevabilité et se compose principalement des activités suivantes: missions de suivi, revues semestrielles, réunion mensuelle avec les équipes techniques de FONAREV, réunion de partages d'information avec toutes les parties prenantes, les missions conjointes avec le bailleur.

Un suivi rapproché sera également assuré auprès des partenaires de mise en oeuvre dans le cadre des missions de spotcheck et audit conformément aux procédures de chaque agences participantes. Les rapports de progrès seront soumis à l'AA sur une base trimestrielle qui se chargera de le consolider pour partager au bailleur. Un plan de communication conjoint sera mis en place en vue de faciliter la documentation et la diffusion des résultats du projet à travers divers canaux.

## **7. Évaluation**

Le dispositif de suivi-évaluation du programme est conçu pour répondre aux exigences de performance, de redevabilité et d'apprentissage, tant au niveau national qu'international. Une revue annuelle finale est prévue avant la clôture du programme (fin mai 2026). Elle visera à évaluer les progrès réalisés par rapport aux résultats attendus, notamment les effets transformationnels sur les populations cibles, à identifier les bonnes pratiques et les leçons apprises, et à orienter la planification de futures interventions.

En réponse à la demande spécifique du gouvernement de la RDC et aux exigences de redevabilité vis-à-vis de l'Assemblée nationale, un cadre renforcé de reporting sera intégré à l'accord de service en annexe. Ce dispositif comprendra:

- des rapports mensuels simplifiés pour répondre aux attentes nationales;
- des rapports trimestriels consolidés, alignés sur la pratique du Bureau de pays de UNFPA et les standards utilisés dans les accords avec la Banque mondiale;
- des réunions de revue financière trimestrielles, organisées dans le cadre du rôle de coordination technique, distinct des fonctions de l'AA.

**Tableau de Suivi – Calendrier de Reporting\* et de Revue de la Mise en œuvre**

Périodes	Rapports attendus	Dates de soumission	Réunions de revue	Indicateurs de progrès à suivre	Dépenses prévues (USD)	Commentaires / Actions correctives
Juin – Août 2025	Rapport technique trimestriel	15-sept-25	Revue trimestrielle – 20 sept. 2025	% des activités lancées	3,200,000	Démarrage lent dans certaines zones ; ajustement du déploiement
				Nombre de bénéficiaires directs		
				% décaissements effectués		
Sept – Nov 2025	Rapports T2	15-déc-25	Revue semestrielle – 20 déc. 2025	Progrès sur les résultats intermédiaires	3,000,000	Coordination renforcée recommandée dans les zones de retour
				Cas VBG pris en charge		
				Suivi judiciaire		
Déc 2025 – Fév 2026	Rapports T3	15-mars-26	Revue trimestrielle – 20 mars 2026	Taux de mise en œuvre globale	2,800,000	Reprogrammation ciblée des activités en zone tampon
				% des victimes accédant à des mécanismes de justice		
Mars – Mai 2026	Rapports final du projet	15-juin-26	Revue finale – 30 juin 2026	Résultats finaux atteints	3,034,067.50	Préparer la clôture du programme et les activités de capitalisation
				Indicateurs de durabilité		
				Satisfaction des bénéficiaires		

**\*Légende:**

- **Rapports mensuels simplifiés:** Brèves mises à jour narratives de 2-3 pages à usage gouvernemental.
- **Rapports trimestriels:** Suivi technique et financier (partiel; non-certifié) consolidé, incluant analyse des écarts et mise à jour des risques.
- **Réunions de revue:** Convoquées par le CT avec participation du FONAREV, SNU, autorités locales et parties prenantes.
- **Indicateurs:** Tirés du cadre logique du projet, à adapter aux priorités sectorielles (santé, VBG, justice, protection...).

## 8. Hypothèses et risques

La mise en œuvre d'un projet de réparation des victimes de violences et de crimes graves à travers les mesures d'urgence provisoire est une entreprise complexe et essentielle, mais elle est intrinsèquement liée à des risques significatifs. Ces risques peuvent compromettre l'efficacité du projet, la sécurité des victimes et des acteurs impliqués, et la durabilité des résultats.

Catégorie de risque	Description du risque
Sécurité et accès	<b>Persistance des conflits et instabilité :</b> Les zones de conflit sont par nature imprévisibles. La poursuite des affrontements, l'émergence de nouveaux groupes armés ou le déplacement de lignes de front peuvent rendre l'accès aux victimes difficile, voire impossible, et mettre en danger le personnel du projet.
	<b>Protection des victimes et des témoins :</b> Les victimes, en particulier celles de violences sexuelles, sont souvent stigmatisées et peuvent être menacées ou intimidées si elles témoignent ou participent à des programmes de réparation. Il est crucial d'assurer leur sécurité et celle de leurs familles.
	<b>Sécurité du personnel :</b> Les acteurs humanitaires en RDC font face à des risques considérables, notamment les enlèvements, les attaques armées et les incidents de sécurité qui peuvent entraver l'acheminement de l'aide et la mise en œuvre des projets.
Mise en œuvre des réparations	<b>Inadéquation des formes de réparation :</b> Les victimes ont des besoins variés (médicaux, psychologiques, économiques, symboliques). Si les programmes de réparation ne tiennent pas compte de cette diversité ou ne sont pas adaptés aux réalités locales, ils risquent d'être perçus comme insuffisants ou inappropriés, voire de générer de la frustration.
Politiques et institutionnels	<b>Volonté politique fluctuante :</b> La volonté politique d'allouer les ressources nécessaires et de garantir l'effectivité des interventions peut être faible ou inconstante. Le changement du Gouvernement ou les pressions parlementaires peuvent influer sur la mise à disposition des ressources du projet. Ceci pourrait compromettre la pérennité du projet.
Sociaux et communautaires	<b>Tensions communautaires :</b> La mise en œuvre du projet peut générer des tensions au sein des communautés si les bénéficiaires sont perçus comme favorisés ou si certaines catégories de victimes sont exclues.
	<b>Attentes irréalistes :</b> Il est essentiel de gérer les attentes des victimes de manière réaliste et de communiquer clairement sur ce que le projet peut ou ne peut pas offrir. Des promesses non tenues peuvent entraîner de la désillusion et de la méfiance.
	<b>Impact sur la réconciliation :</b> Si le processus de réparation n'est pas inclusif et transparent, il peut entraver les efforts de réconciliation et de cohésion sociale à long terme.

Face aux défis posés par la crise dans l'Est du pays ainsi que les risques identifiés, les agences participantes mettront en place une approche structurée et sécurisée pour assurer la continuité des activités tout en garantissant la sécurité du personnel et des bénéficiaires.

La réalisation des activités se fera principalement par le biais des partenaires de mise en œuvre notamment les acteurs humanitaires recrutés sur la base d'un processus compétitif disposant d'une capacité opérationnelle dans les zones occupées. Ces partenaires possèdent une connaissance approfondie du terrain et disposent des mécanismes nécessaires pour opérer efficacement, même en contexte de crise. Dans les zones sous contrôle gouvernemental, le partenariat avec les institutions gouvernementales ainsi que les ONG nationales sera privilégié.

Les agences participantes déployeront les staffs critiques dans les provinces ciblées pour assurer la supervision des activités. Ce personnel est soumis à des protocoles de sécurité rigoureux définis par les Nations Unies, incluant les actions suivantes:

- Évaluation continue de la situation sécuritaire avec l'UNDSS pour anticiper les évolutions du contexte.
- Plans d'évacuation et de relocalisation du personnel en cas d'extrême urgence (comme initialement c'est fut le cas).
- Sensibilisation et formation continue du staff sur les protocoles de sécurité en zone à risque.

- Adaptation des modalités d'intervention (approche flexible, recours à la télécommunication et à la gestion à distance si nécessaire).

Ces mesures garantissent que la mise en œuvre des activités se poursuivra de manière sécurisée, en minimisant les interruptions et en assurant la protection du personnel et des bénéficiaires. Dans les zones tampons, les agences participantes établissent une collaboration étroite avec la MONUSCO, les forces de sécurité congolaises (FARDC, PNC) et les autorités locales pour faciliter l'accès et assurer la protection des sites d'intervention et des populations. Par ailleurs, les leaders communautaires, les organisations de la société civile locales et les groupes de victimes seront impliqués dans la mise en œuvre du projet pour garantir la sécurité et l'acceptation du projet.

Au niveau politique, un dialogue constant avec le gouvernement congolais et les autorités locales permettra de garantir leur engagement politique et l'allocation des ressources nécessaires au projet. Les mécanismes de transparence rigoureux pour la gestion des fonds et la redevabilité envers les populations bénéficiaires et le Gouvernement seront mis en place. Les partenaires de mise en œuvre impliqués seront soumis à l'audit ainsi que les vérifications ponctuelles régulières en vue de renforcer la confiance.

#### ANNEXES:

- A. Budget détaillé
- B. Cadre de résultats